DEVIS 20220124-002

Fait le 24/01/22

le Client
GIE Erboressens
Egalières
12330 Nant

Les Ateliers Sauvages
Sophie Tiers
24 av de la république
48100 Bourg-sur-Colagne

contact@ateliers-sauvages.fr
0607409557
ateliers-sauvages.fr

SIRET 528 063 696 00033

Montant en Euros HT

Création d'un logo pour le GIE Erboressens — 890,00

Logo (concept, déclinaison, illustration, typographies, gamme de couleurs)
3 propositions au choix
3 retours possibles
Fichiers fournis pour la communication print et web de l'entreprise avec fiche d'utilisation.
1 prestation à 890 €

Total brut	890,00
TVA	0,00
Net à payer	890,00

Montant à reverser **890,00 €**

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Ce devis est valable jusqu'au 23 février 2022

La facture correspondante sera payable sous 30 jours

L'acceptation de ce devis donnera lieu à un acompte de 40%

À propos de ce devis :

- Le présent devis prévoit l'intégralité des prestations que le prestataire s'engage à réaliser pour le Client.
- Toute prestation supplémentaire demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis ou avenant.
- Le présent devis est valable durant 30 jours à compter de sa date d'émission.
- Une fois validé par le Client, le présent devis a valeur de contrat.
- Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat à l'initiative du Client, ce dernier s'engage à régler les prestations réalisées.
- En cas d'acceptation du devis puis de dédit, complet ou partiel, du client, ce dernier devra régler une quote-part de 20% des sommes correspondant aux prestations non encore réalisées.

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

- La facture correspondante sera payable sous 30 jours.
- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant les artistes-auteurs :

- Conformément à l'article L382-4 du Code de la sécurité sociale et L6331-65 du Code du travail, le Client doit s'acquitter d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes directement auprès de l'URSSAF.
- Pour plus d'information consulter le site http://www.secu-artistes-auteurs.fr

Informations concernant les droits d'exploitation :

- Le Client s'engage vis à vis du prestataire à disposer de tous les droits d'exploitation nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent contrat.
- Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
- Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.
- Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu dans ce devis est interdite; sauf autorisation expresse et écrite du prestataire.